



Signature du contrat rivière  
Aveyron amont  
2020-2024

Jeudi 10 décembre 2020 à 14h30

Via YOUTUBE



# DÉROULEMENT DE LA CÉRÉMONIE

## 14h30 - Discours et allocutions d'accueil

**M. Jean-Louis BESSIERE**, Maire de Belcastel

**M. Jean Marc CALVET**, Président de la CC Pays Rignacois

**M. Michel ARTUS**, Président du comité de rivière Aveyron amont et du Syndicat Mixte du Bassin Versant Aveyron Amont (SMBV2A)

## 14h45 - Présentation synthétique du contrat de rivière Aveyron amont (contexte, enjeux et objectifs, programme d'actions, déclinaison des premières actions 2020)

**Mme Catherine ADNET**, Coordonnatrice territoriale Tarn Aveyron (Agence de l'Eau Adour Garonne)

**Mme Marion SUDRES**, Animatrice du contrat de rivière Aveyron amont (SMBV2A)

## 15h00 - Discours et allocutions des principaux partenaires

**M. Jean COUDERC**, Président de la Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de l'Aveyron

**M. Jacques MOLIERES**, Président de la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron

**M. Guillaume CHOISY**, Directeur général de l'Agence de l'Eau Adour Garonne

**Monsieur Jean-Sébastien ORCIBAL**, Conseiller régional,

**Monsieur Sébastien DAVID**, Conseiller Départemental de l'Aveyron, Président de la commission environnement, biodiversité et politique de l'eau

**Mme Valérie MICHEL-MOREAUX**, Préfète de l'Aveyron

## Autres personnes présentes sur site :

**Mme Laure SOULIÉ-DELTELL**, Vice-Présidente de la Chambre de métiers de l'Aveyron

**Monsieur Dominique COSTES**, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aveyron, ou son représentant

**Monsieur M LABORIE**, Vice-Président du Parc naturel régional des Grands Causses, et délégué à l'eau et la biodiversité,

**Monsieur Christian LACOMBE**, Élu de la communauté de communes Aveyron Bas Ségala Viaur

**Monsieur Sébastien CROS**, Vice-Président de la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac,

**Monsieur Michel DELPECH**, Président de la communauté de communes Ouest Aveyron,

**Monsieur Yves REGOURD**, Président de la Communauté de Communes du Pays de Salars,

**Monsieur Christian TEYSSÈDRE**, Président de Rodez Agglomération,

**En raison du contexte sanitaire, seuls les signataires du document contractuel sont invités en présentiel. Les autres membres pourront assister à la signature via une diffusion en direct sur youtube® sur la chaîne Aveyron Amont.**



## INVITÉS À LA CÉRÉMONIE

Sont invités à la cérémonie de signature du contrat rivière Aveyron amont :

Les membres du comité de rivière Aveyron amont, autrement appelé le parlement local de l'eau :

**\* les élus des collectivités du bassin versant Aveyron amont** (Maires, Présidents de communautés de communes, Conseillers départementaux, Conseillers régionaux, élus Parc Naturel Régional des Grands Causses, élus des Syndicats d'Eau potables prélevant sur le bassin versant, élus du SCOT Centre Ouest, élus du SMBV2A)

**\* les représentants d'usagers de l'eau et des milieux aquatiques et/ou partenaires techniques**

(élus des chambres consulaires Chambre d'Agriculture, Chambre de Commerce et de l'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Fédération départementale des Pêche et de Protection des milieux aquatiques de l'Aveyron, l'association départementale du tourisme, du centre permanent d'initiation à l'environnement, du comité départemental olympique des sports, de l'association Arbres, Haies, Paysages, de la fédération départementale de la chasse, de l'organisme unique de gestion collective, de l'association CANOPEE, de la ligue de protection des oiseaux, des centres régionaux de la propriété forestière, de l'association Halieuti-Aveyron-Viaur, de l'union départementale des associations des familles ...)

**\* les administrations** (Agence de l'Eau Adour Garonne, DREAL, OFB, DDT, DDCSPP, ONF, ARS, ...)

Les signataires du document contractuel

**Madame Valérie Michel-Moreaux**, Préfète de l'Aveyron

**Monsieur Guillaume Choisy**, Directeur général de l'agence de l'eau Adour-Garonne

**Monsieur Michel Artus**, Président du syndicat mixte du bassin versant Aveyron amont

**Madame Carole Delga**, Présidente de la région Occitanie

**Monsieur Jean-François Galliard**, Président du conseil départemental de l'Aveyron, ou son représentant, Monsieur Sébastien DAVID, Conseiller Départemental de l'Aveyron, Président de la commission environnement, biodiversité et politique de l'eau

**Monsieur Jacques Molières**, Président de la chambre d'agriculture de l'Aveyron,

**Monsieur Dominique Costes**, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aveyron,

**Madame Christine Sahuét**, Présidente de la Chambre de métiers de l'Aveyron, ou sa représentante Mme Laure Soulié-Deltell, Vice-Présidente de la Chambre de métiers de l'Aveyron

**Monsieur Jean Couderc**, Président de la Fédération de l'Aveyron pour la Pêche et la Protection du milieu aquatique,

**Monsieur Richard Fiol**, Président du Parc naturel régional des Grands Causses,

**Monsieur Christian Teyssède**, Président de Rodez Agglomération,

**Monsieur Jean-Eudes Le Meignan**, Président de la communauté de communes Aveyron Bas Ségala Viaur,

**Monsieur Christian Naudan**, Président de la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac,

**Monsieur Michel Delpech**, Président de la communauté de communes Ouest Aveyron,

**Monsieur Yves Regourd**, Président de la Communauté de Communes du Pays de Salars,

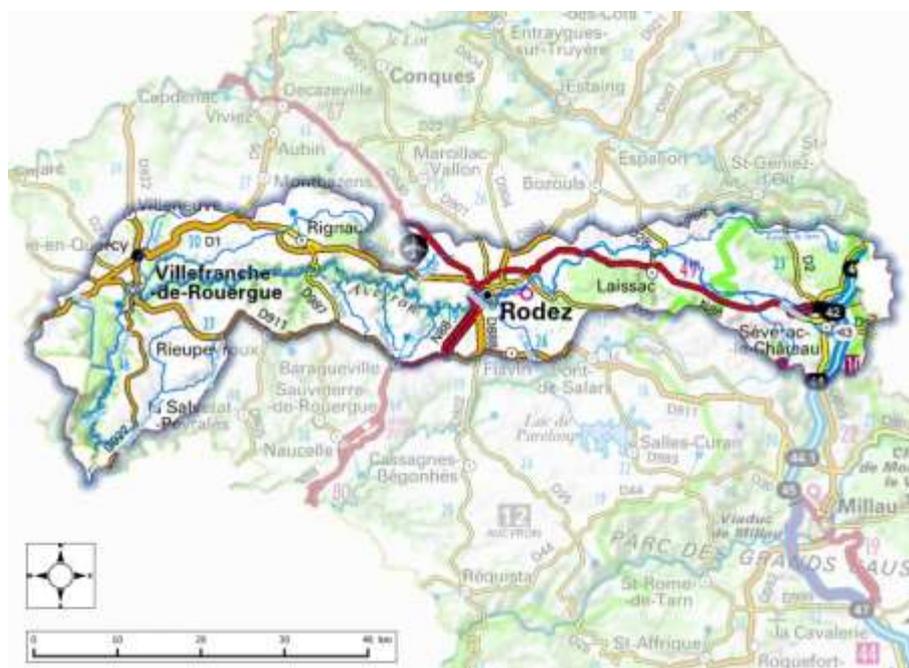


# PRESENTATION SOMMAIRE DU CONTRAT DE RIVIERE

## Contexte

Le contrat rivière Aveyron amont est la concrétisation d'une démarche initiée depuis de nombreuses années par les acteurs du territoire, de plus en plus préoccupés par la dégradation de leurs milieux aquatiques. Les cours d'eau souffrent d'une **qualité physico-chimique dégradée**, d'**étiages sévères**, et de **dysfonctionnements marqués** sur certains tronçons. C'est ainsi que les plusieurs masses d'eau superficielles du bassin Aveyron amont n'atteignent pas l'objectif de "bon état" fixé par la directive cadre sur l'eau (DCE).

Ce diagnostic partagé, les décideurs locaux ont souhaité **programmer des actions pour assurer une gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques en conciliant tous les usages et contribuant au bon état des masses d'eau**.



**Cours d'eau** : 2 020 km dont l'Aveyron (183km), l'Olip, la Serre, la Briane, l'Alzou, la Serène, ...

**Superficie** : 1560 km<sup>2</sup>

**Population** : 100 000 habitants

**Activités** : agriculture, industrie, commerce, services et tourisme

**Collectivités** : 1 région (Occitanie), 3 départements (Aveyron, Tarn-et-Garonne et Lozère), 14 EPCI-FP et 83 communes

## Le contrat de rivière Aveyron amont

Cet outil est un **engagement « moral »**, technique et financier entre les maîtres d'ouvrages locaux et les partenaires financiers (Europe, État, Agence de l'Eau Adour Garonne, Région Occitanie, Conseil Départemental de l'Aveyron, ...).

Le contrat de rivière Aveyron Amont a été validé par les acteurs locaux, regroupés dans le comité de rivière, et par la commission de planification du comité de bassin Adour Garonne. **Le 10 décembre 2020 les principaux maîtres d'ouvrages se réuniront pour procéder à sa signature.**

Le contrat de rivière prévoit **un programme de 87 actions, déclinées entre 2020 à 2024, pour un montant total de 17 millions d'euros**. Ces actions intéressent notamment la lutte contre les pollutions, la gestion des milieux aquatiques, la gestion durable de la ressource, la prévention des inondations, et la gestion concertée du bassin versant Aveyron amont.



## La lutte contre les pollutions

Ce volet concerne **l'amélioration de la qualité physico-chimique des eaux**. Estimé à hauteur de 6 millions d'euros, c'est le volet le plus conséquent financièrement. Parmi les actions majeures on peut citer : des études et travaux pour améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement collectifs, la construction d'un programme d'actions sur les pollutions dispersées sur le Ruthénois et le Villefranchois, une meilleure connaissance sur les problématiques des assainissements individuels, une réflexion sur la baignade dans la rivière Aveyron, ...

## La gestion des milieux aquatiques

Plusieurs actions ont déjà été identifiées pour **améliorer le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau**. Elles sont regroupées dans ce volet B pour un montant 5,5 millions d'euros, avec la mise en œuvre des tranches de travaux du programme pluriannuel de gestion des milieux aquatiques, c'est à dire des travaux de restauration du lit et des berges, des aménagements de points d'abreuvement, ... La construction et la déclinaison de programmes d'actions agricoles sur les bassins versant de l'Olip, de la Briane et des Serènes (avec par exemple des actions de lutte contre l'érosion des sols et le colmatage des cours, la gestion environnementale des plans d'eau, ...). Ce volet englobe également un appui aux propriétaires afin d'assurer une gestion optimisée des seuils vis-à-vis des milieux aquatiques et d'autres actions.

## La prévention des inondations

Pour un montant de 2,1 millions d'euros, ce volet concerne la mise en place d'une culture du risque, des actions de préservation des champs d'expansions de crues, ...

## La gestion durable de la ressource

Ce volet concerne, pour 0,9 millions d'euros la promotion des économies d'eau, l'amélioration de la gestion des captages d'eau potable et une meilleure connaissance des débits d'étiages.

## La gestion concertée du bassin versant Aveyron amont

Pour un montant de 2,4 € millions d'euros ce volet concerne le suivi de l'état des masses d'eau, **la coordination des actions, l'animation et la communication** du contrat, essentielles à la bonne mise en œuvre de ce dernier.

## Les partenaires financiers

Ce programme bénéficie du soutien de nombreux partenaires.

Parmi les autres partenaires on peut citer : l'ADASEA d'OC, AHP12, CCI, CMA, Chambre d'Agriculture, FDAPPMA, OFB, PNRGC, professionnels, particuliers, ...

